



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 11159

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation de la filière porcine. Depuis le début de l'année, le prix de base de la cotation nationale pour la carcasse de porc est à un euro le kilogramme alors qu'actuellement le coût à la production est de l'ordre de 1,3 euro. Les producteurs sont donc bien souvent obligés de vendre au dessous de ce prix de revient, ce qui est non seulement intolérable, mais qui met également en cause les efforts de qualité consentis depuis cinq ans par la filière pour répondre aux exigences légitimes des consommateurs. Une situation que les producteurs imputent en particulier à la pression sur les prix exercée par les grandes enseignes et aussi par la restauration collective. Ces derniers attendent aujourd'hui de l'Etat qu'il prenne ses responsabilités en particulier en imposant la plus grande transparence aux pratiques commerciales. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur ce dossier et de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre pour aider la filière porcine à franchir ce cap difficile.

Texte de la réponse

Le marché porcin français traverse depuis plusieurs mois une période d'incertitude qui se traduit par une baisse sensible des prix. Ainsi, en tenant compte des diverses bonifications perçues par les éleveurs de porcs en plus du prix de base, le prix de vente des porcs charcutiers se situe à 1,20 EUR/kg de carcasse, alors que le coût de production s'élève à environ 1,30 EUR/kg de carcasse. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a contribué à l'établissement de conditions de marché favorables à la reprise des cours de la viande de porc. Après de très longues périodes de fermeture liées à des embargos sanitaires, les marchés coréens et japonais sont à nouveau ouverts aux viandes porcines françaises. La reprise des exportations vers ces destinations est indispensable pour assurer une bonne valorisation de toutes les pièces des carcasses de porc. Par ailleurs, la Commission européenne a mis en place une aide au stockage privé de viande de porc, à la demande de la France. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a également rassemblé un groupe de banques privées, qui assureront une ouverture de lignes de trésorerie spécifiques pour les éleveurs porcins. Les prêts proposés aux éleveurs seront consentis par les banques aux conditions les plus favorables offertes actuellement par le marché. Enfin, le Gouvernement a mis en place un groupe de réflexion associant les producteurs de porcs et les représentants de la grande distribution aux représentants de l'administration. Ce groupe a préparé, notamment, l'extension à la viande de porc fraîche du dispositif de gestion de crise inscrit dans la loi sur les nouvelles régulations économiques au profit de la filière fruits et légumes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11159

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 2003, page 648

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5813